MAIRIE

- guichet de dépôt
- vérification de l'authenticité des pièces fournies et de l'exhaustivité du dossier

PREFECTURE

- autorité de délivrance
- instruction de la demande (consultation des archives sur le demandeur, vérification de la possession de nationalité française et éventuels contatcts avec autres préfectures
- vérification et validation après fabrication

MAIRIE

- guichet de retrait
- demandeur vient retirer sa CNI
- si pas de retrait au bout de trois mois : retour CNI à la Préfecture et destruction

CENTRE DE GESTION

- gestion du fichier national de la CNI
- attribution d'un n° de carte

CENTRE DE PRODUCTION

- numérisation des photo et signature
- fabrication de la carte
- contrôle de validité